PV101024-SYG

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des usagers et des polices administratives

Affaire suivie par : Sylvie GANNOT

Sous-direction de la sécurité du public
Bureau des Etablissements Recevant du Public
1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS CEDEX 04
Tél : 01 49 96 31 95
Mèl : pp-dupa-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr
Nos réf : 01-000-0687
P.J : 1
N° : 12190
LRAR

Théâtre de la Comédie Française
Madame Marie-Anne GEAY
Directrice
1 Place Colette
75001 PARIS

06 NOV. 2024

Madame la Directrice,

La commission de sécurité de la préfecture de police a procédé le 26 septembre 2024 à la visite périodique de l'établissement, dont vous assumez la responsabilité, ***le Théâtre de la Comédie Française*** situé 1 Place Colette à Paris 1er ainsi qu'à la réception de travaux autorisés par ma notification n°9183 du 14 octobre 2022.

Il s'agit d'un établissement recevant du public de type L avec activités de types N et M de 2ème catégorie, susceptible de recevoir un effectif de 876 personnes au titre du public et 400 membres du personnel soit un effectif total de 1276 personnes.

Compte tenu de l'avis favorable proposé par la commission de sécurité à l'issue de sa visite et validé par la délégation permanente de la commission de sécurité et d'accessibilité lors de sa séance du 1er octobre 2024, j'autorise **la poursuite de l'exploitation** de cet établissement.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment les articles R.143-23 et R.143-41, je vous invite à réaliser les mesures proposées par la commission de sécurité dans le procès-verbal joint, en vue d'améliorer les conditions de sécurité de l'établissement.

La réalisation de ces mesures sera vérifiée au plus tard lors de la prochaine visite périodique de l'établissement.

Néanmoins, compte tenu de l'absence de rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT) exempt de toute observation, j'émets un avis défavorable à la réception de travaux autorisés par ma notification n°9183 du 14 octobre 2022.

Vous voudrez bien, conformément à la mesure n°1, transmettre un RVRAT relatif aux travaux précités exempt de toute observation.

Par ailleurs, la commission a constaté que malgré mon avis défavorable n°2807 du 15 mars 2024, vous avez réalisé les travaux d'ouverture de l'escalier I avec la création d'un local HF. Cette situation n'est pas acceptable et aurait pu justifier le placement de votre établissement sous avis défavorable à la poursuite de son exploitation.

Je vous demande dès lors, de restituer sans délai, l'isolement entre la cage d'escalier I et le local attenant et d'interdire tout entreposage dans ce local. Un contrôle sera réalisé par mes services sous 3 mois pour vérifier la réalisation de cette prescription.

.../...

Conformément aux dispositions des articles L.161-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), votre établissement doit désormais être aux normes pour l'accueil des personnes en situation de handicap (sauf à être titulaire d'un Ad'AP qui a été approuvé et est en cours de réalisation) et vous devez m'avoir fait parvenir une attestation de conformité à la réglementation accessibilité ou d'achèvement de travaux, prenant en compte tous les types de handicaps et rappelant les éventuelles dérogations obtenues.

A défaut, conformément aux dispositions de l'article L.165-6 du CCH, vous encourez une sanction pécuniaire forfaitaire de 1500 à 5000€.

La présence d'un registre d'accessibilité complet de l'établissement aux personnes handicapées, régulièrement constitué, sera vérifiée par mes services lors d'un prochain contrôle. L'absence de présentation de ce document pourra conduire à l'engagement d'une procédure de fermeture administrative de votre établissement pour non-respect de la législation relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Préfet de police
par délégation

Le sous-directeur
de la sécurité du public

Denis BRUEL

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

VU PAR LA DÉLÉGATION
LE - 1 OCT. 2024

COMMISSION DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

Nom de l'établissement : THÉATRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE
Adresse : 1 Place Colette
Arrondissement : 1er
Date de la visite : 26/09/2024

Heure début de la visite : 9H20 Heure fin de la visite : 14H30

ISERP : 01.000.0687

Sous- Commission / Groupe de Visite de **sécurité**, rend un avis : favorable défavorable différé

Sous-Commission / Groupe de Visite **d'accessibilité**, rend un avis : favorable défavorable différé

	Prénom - Nom	Fonction	Signature
Représentant du Préfet de Police/Président			
Représentant du Service des Architectes de Sécurité	Christelle SERMET	Architecte de sécurité	
Représentant de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris	MAJOR POURCHER	BSPP Adjt	
Représentant du Laboratoire Central de la Préfecture de Police			
Représentant du Service de Prévention Incendie			
Représentant de la Brigade Fluviale/de la DSPAP/du SOPS			
Représentant de la DRIEA/de l'IGSI			
Représentant des associations de personnes handicapées			

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Usagers
et des Polices Administratives

Sous-Direction de la Sécurité du Public
Bureau des Etablissements Recevant du Public

PROCES-VERBAL

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Il est rappelé que lors de sa visite, le groupe de visite procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.
Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus chacun en ce qui le concerne de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du code de la construction et de l'habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

ISERP : N° 01.0.00.0687

☎ **: 01.44.58.14.00**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Pour le Bureau des Etablissement Recevant du Public
Mme Véronique PATARD, adjointe au chef du pôle 3 du BERP,
Mme Sylvie GANNOT, rédactrice du pôle 1 du BERP.

Pour le Service des Architectes de Sécurité
Mme Christelle SERMET, architecte de sécurité chargée du 1er arrondissement.

Pour la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris
Major Gilles POURCHER, 19e compagnie

Assistaient également à la visite :

Mme Marie-Anne GEAY, directrice du bâtiment et équipement - Théâtre de la Comédie Française.
M. Michel ROSEAU, directeur général – Théâtre de la Comédie Française.
M. Grégoire WAENDENDRIES, responsable maintenance – Théâtre de la Comédie Française.
M. Benoit SIMON, directeur technique adjoint – Théâtre de la Comédie Française.
M. Yohan CAGLIOTI, responsable de la sécurité adjoint– Théâtre de la Comédie Française
M. Laurent K'VENNIC, responsable atelier électrique – Théâtre de la Comédie Française.
M. Alexandre FOIN, électricien – Théâtre de la Comédie Française.
M. Yacine BEN MARCOUKA, maintenance CVC – Sté IDEX.

Le groupe de visite de la préfecture de police avait pour mission de procéder ce jour à la visite périodique du **THÉÂTRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE** ***sis 1, place Colette à PARIS 1er arrondissement***, ainsi qu'à la réception des travaux suivants

- Rénovation de la cuisine, création de vestiaires personnels et déplacement du bureau du chef cuisinier, objets de la notification n° 9183 en date du 14 octobre 2022.

Il s'agit d'un établissement recevant du public de **type L, avec activités annexes de types N et M de 2ème catégorie**, susceptible de recevoir un effectif de 876 personnes au titre du public et 400 membres du personnel, soit un total de 1276 personnes.

Le Théâtre de la Comédie Française est inclus dans l'ensemble immobilier Palais Royal qui comprend également :
- le Conseil d'Etat ;
- le Conseil Constitutionnel ;
- le Ministère de la Culture ;

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- le café Nemours et des boutiques ;

L'établissement est implanté dans un bâtiment élevé de 7 étages et combles (8ème étage) sur rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol organisé de la manière suivante :
- accueil et boutique au rez-de-chaussée ;
- salle de spectacle « Richelieu » pouvant recevoir un effectif de 876 personnes, disposant de 5 niveaux accessibles au public et d'un espace scénique isolé par un rideau de fer ;
- divers foyers et salons accessibles au public, dont l'effectif ne se cumule pas avec la salle ;
- aile côté place Colette, réservée à l'administration (rez-de-chaussée, 1er et 2ème étages), aux loges (du 4ème au 6ème étage), aux ateliers (au 7ème étage) et la salle de la Coupole sous comble (8ème étage) ;
- restaurant situé au rez-de-chaussée et réservé au personnel avec une grande cuisine ouverte alimentée à l'électricité ;
- divers locaux techniques et stockages dans le sous-sol et trois salles de répétition.

L'établissement dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :
- SSI de catégorie A remplacé en 2020 avec détection généralisée (linéaire, optique dans les zones accessibles au public et aspiration dans la cage de scène) ;
- désenfumage naturel de la salle de répétition « ESCANDE », de la cage de scène et de la salle « RICHELIEU » ;
- désenfumage mécanique avec amenée d'air naturel par la circulation attenante de deux salles de répétition au sous-sol (salle Fersen et salle Boutté);
- désenfumage naturel de 6 cages d'escalier (C, I, E, F, D et L) par exutoire ou ouvrant ;
- éclairage de sécurité par source centralisée avec report d'alarme au PCS;
- chauffage par sous-station CPCU ;
- installation d'extinction automatique à eau dans les 2 ateliers du niveau Rachel (7ème étage), atelier habilleuse et réserves costumes du niveau Samson (6ème étage), réserves habilleuse du niveau Mars (5ème étage), local accessoiriste au niveau Préville (3ème étage) ;
- 6 ascenseurs, dont un accessible au public PMR (ascenseur P). L'ascenseur W a été mis à l'arrêt en septembre 2024 ;
- un rideau de fer isolant la scène ;
- installation de 52 robinets d'incendie armés et grand secours ;
- portes sous unité de gestion centralisée des issues de secours (UGCIS) au rez-de-chaussée.

L'établissement dispose en permanence d'un service de sécurité (2 agents SSIAP) 24 heures sur 24. En présence du public, 13 hôtesses d'accueil et 4 contrôleurs présents dans la salle sont chargés d'en ouvrir les portes et d'organiser l'évacuation du public.

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Le groupe de visite a été informé de travaux prévus suivants, qui feront l'objet de demande d'autorisation :

- travaux d'aménagement avec rénovation énergétique, cage de scène et équipement scénique avec redistribution des ateliers et réserves , redistribution de la coupole avec création de bureaux. Le pétitionnaire a également indiqué que L'établissement sera fermé 7 mois du 16.01.2026 au 01.09.2026 pour la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, les travaux de suppression des escaliers J et M, la suppression partielle aux 4e, 5e et 6e étages de l'escalier L desservant les réserves, la création d'un dégagement au 5e étage vers l'escalier F, objets de la notification n° 7467 en date du 18 juillet 2024 n'ont pas été réalisés à ce jour.

Préalablement à la visite, le groupe de visite a pris connaissance des documents suivants :

- registre de sécurité tenu à jour ;

CONCERNANT LES RECEPTIONS DE TRAVAUX :

- Rapport de vérification réglementaire après travaux relatif à la rénovation de la cuisine, la création de vestiaires personnels et le déplacement du bureau du chef cuisinier établi par l'organisme agréé BTP CONSULTANTS en date du 8 septembre 2023 comportant de nombreuses non-conformités avec attestation de stabilité à froid.

CONCERNANT LES VERIFICATIONS PERIODIQUES :

- rapports de vérifications réglementaires en exploitation établis par l'organisme agréé BUREAU VERITAS, concernant :
 - ⇨ les installations électriques Code du Travail, daté du 11 aout 2023, comprenant la levée partielle des réserves ;
 - ⇨ la triennale SSI et désenfumage mécanique comportant les mesures de débits en date du 18 novembre 2023 ;
 - ⇨ les ascenseurs (rapport annuel), daté du 29 septembre 2023 ;
 - ⇨ la continuité des communications radioélectriques, daté du 25 octobre 2023 ;
 - ⇨ les portes et portails, daté du 8 septembre 2023 ;
 - ⇨ rapport de vérification en exploitation des équipements scéniques daté du 20 septembre 2023;
 - ⇨ rapport de vérification en exploitation du système d'obturation de la baie de scène 23 aout 2024 ;
- Rapport de vérification des installations électriques ERP établi par la société IDEX en date du 28 aout 2024
- attestation de vérification des organes de sécurité des ascenseurs (câbles et parachutes), établie le 5 juin 2024 par la Sté EURO ASCENSEURS,
- vérification du dispositif d'extinction automatique à eau de type sprinkleur (vérification annuelle) établi par la société AXIMA daté du 28 aout 2024 ,

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- Rapports relatifs à la remise en conformité trentenaire de l'installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler établi par la société Uxello.

Au cours de la visite, le groupe de visite a fait procéder aux essais suivants, en situation de coupure de l'alimentation électrique normale des matériels centraux du SSI et de l'alimentation de la source centralisée:

- vérification du report d'information de la coupure électrique de la source centralisée situé au PCS ;
- ouverture de l'exutoire de désenfumage de l'escalier F par action sur sa commande manuelle située à rez-de-chaussée ;
- mise en œuvre du dispositif d'obturation de la baie de scène par action sur la commande locale ;
- éclairage de sécurité dans la circulation du niveau orchestre ;
- sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie dans la circulation du niveau corbeille face à l'escalier principal entrainant, sans temporisation, le compartimentage, puis, après une temporisation de 5 minutes, la diffusion de l'alarme générale sonore et visuelle entrecoupée d'un message préenregistrée d'évacuation accompagnée de l'arrêt du programme en cours et de la remise en lumière dans la salle ;
- mise en œuvre du désenfumage naturel de la salle « RICHELIEU » et de la cage de scène, ainsi que de la salle « ESCANDE » au sous-sol à partir de l'UCMC du CMSI ;
- mise en œuvre du désenfumage mécanique des salles « FERSEN » et « BOUTTE » au sous-sol à par partir de l'UCMC du CMSI ;
- ouverture de la porte du sous-sol vers la sortie Galeries des Proues à partir de son boitier de proximité à fonction d'interrupteur ;
- déverrouillage d'une porte située à l'accès principal à partir de l'UGCIS ;
- action sur l'arrêt d'urgence des appareils de cuisson électriques de la grande cuisine ouverte de la cafétéria avec vérification du maintien de l'éclairage normal et du fonctionnement de la hotte.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

En outre, les essais et la visite ont permis de constater les points suivants :

- l'absence de balisage dans la salle RICHELIEU ;
- les travaux d'ouverture sur l'escalier I avec création d'un local HF ont été réalisés malgré l'avis défavorable émis par notification n°2807 du 15 mars 2024.

Par ailleurs, le groupe de visite a constaté que les prescriptions formulées lors de la précédente visite du 20 octobre 2021 ont été réalisées, à l'exception des mesures n^{os} 1 et 7.

A l'issue de la visite, le groupe de visite propose d'émettre un **avis favorable** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement et **un avis**

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

défavorable à la réception des travaux précités. Il demande la réalisation des mesures suivantes :

1°) Transmettre à la DIRECTION DES USAGERS ET DES POLICES ADMINISTRATIVES - Sous-Direction de la Sécurité du Public - Bureau des Etablissements Recevant du Public – 1 bis rue de Lutèce - 75195 Paris cedex 04, un rapport de vérification réglementaire après travaux relatif aux travaux précités exempt de toute observation.

2°) Mettre en place un balisage d'évacuation dans la salle Richelieu. (2e **rappel**)

3°) Restituer l'isolement entre la cage d'escalier I et le local attenant et interdire tout entreposage dans ce local.

4°) Assurer le maintien en position fermée des portes de la salle « RICHELIEU » en dehors de la présence de personnel dédié à la fermeture de chacune de ces portes. Mettre en place une consigne au PCS dans ce sens.

5°) Transmettre à la DIRECTION DES USAGERS ET DES POLICES ADMINISTRATIVES - Sous-Direction de la Sécurité du Public - Bureau des Etablissements Recevant du Public – 1 bis rue de Lutèce - 75195 Paris cedex 04, les documents suivants :
 a. un dossier concernant l'isolement de la salle Mounet-Sully par rapport aux locaux du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel ; (2e **rappel**)
 b. un dossier concernant la prise en compte des personnes en situation de handicap lors d'une évacuation (article GN8) ;

6°) Faire établir un rapport de vérification quinquennal des ascenseurs conformément aux dispositions de l'article AS9 et l'annexer au registre de sécurité.

7°) Remédier aux observations contenues dans les rapports relatifs à la remise en conformité trentenaire de l'installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler.

8°) Remédier aux observations contenues dans les rapports de vérifications précités et annexer au registre de sécurité les attestations de levée de réserves correspondantes.

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GROUPE DE VISITE
DE LA PREFECTURE DE POLICE

THÉÂTRE DE LA COMEDIE FRANCAISE

1, place Colette
75001 PARIS

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi vingt-six septembre

A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

NOTA ACCESSIBILITE :

L'exploitant a produit ce jour au groupe de visite le registre d'accessibilité aux personnes handicapées, prévu aux articles L.164-1 et R. 164-6 du code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret du 30 juin 2021.

Le registre d'accessibilité, comporte notamment :

- ⇨ Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;

Il devra être complété par :

- ⇨ Les pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement, notamment :
 - l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R.165-3 et R.165-17 du code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret du 30 juin 2021 ;

Et les membres du groupe de visite signent le présent procès-verbal.

Le groupe de visite

Dont acte clos à 14H30 et transmis à Monsieur le Préfet de Police.